

Contrôle des eaux

le 28 Janvier 1956

M. le Maire lit au C.M. une lettre du 30 décembre 1955 de M. le Préfet concernant le contrôle des eaux. Le C.M. accepte ce contrôle et s'engage à régler le laboratoire de l'Institut régional d'hygiène soit les frais de l'analyse prévues et demande à la direction départementale d'assurer les prélèvements d'eau.